

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/04/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 18

Nombre de suffrages : 19

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. HUTCHINSON Yvan.

Etaient présents :

M. HUTCHINSON Yvan, M. MARQUE Arnaud, Mme ALLIOT Pascale, M. VANDEN DORPE Pascal, Mme GUISLAIN Nathalie, M. BASECQ Ludovic, Mme VAN EECKE Sylvie, Mme LEFEBVRE Christine, M. DUBOIS Xavier, Mme CAREY Pascale, Mme ANNAERT Christelle, M. LEROY Gérard, Mme DUHEZ Virginie, M. DAMEE Victor, Mme OLMETA Mélanie, M. DUPONCHELLE François-Xavier, Mme ZAGHBIB Romy, M. BERNABOT Stéphane

Date de convocation

13/04/2026

Procuration(s):

M. MOUVEAUX Stéphane donne pouvoir à M. VANDEN DORPE Pascal

Date d'affichage

13/04/2026

Etai(ent) absents):

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

Etai(ent) excusé(s):

M. MOUVEAUX Stéphane

et publication du :

.././....

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GUISLAIN Nathalie

Numéro interne de l'acte : 2026-28

2026 - 28 — Vote du Compte Financier Unique – Exercice 2025

Rapporteur : Arnaud MARQUE

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- le rapport de présentation du compte financier unique pour l'année 2025 de la commune de Prêmesques
- le compte financier unique 2025 de la commune de Prêmesques ;

Considérant :

- que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;
- que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;
- que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

- que la commune de Prêmesques a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2025 ;

- les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

- que, dans ce cadre, M. Yvan HUTCHINSON, le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de M. Arnaud MARQUE ;

- le compte financier unique présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	681 926.09 €	1 678 514.44 €	2 360 440.53€
	Recettes réalisées	320 894.18 €	1 723 710.03 €	2 044 604.21€
	Restes à réaliser	85 029.00€	€	85 029.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	525 707.05 €	1 910 921.73 €	2 436 628.78 €
	Dépenses réalisées	114 798.75 €	1 592 591.87 €	1 707 390.62 €
	Restes à réaliser	19 902.00€	€	19 902.00€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	206 095.43 €	131 118.16 €	337 213.59 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 156 219.04 €	232 407.29 €	76 188.25€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	49 876.39 €	363 525.45 €	413 401.84 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	65 127.00 €		65127.00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	115 003.39 €	363 525.45 €	478 528.84 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le compte financier unique 2025 de la commune de Prêmesques

- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PREMESQUES
Le Maire,

La Secrétaire de séance,

Nathalie GUISLAIN

Yvan HUTCHINSON

